



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 28 juin 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et M. BEKHTAOUI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Yves BERTELOOT, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Claude PINON, Mme Françoise MANSAT, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Louis LAURENT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, M. François BRIOT, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT, Mme Françoise TENENBAUM, M. Jean-Marc NUDANT, M. Christian PARIS, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. Gérard DUPIRE pouvoir à M. Alain MARCHAND, Mlle Badiaâ MASLOUHI pouvoir à M. Mohammed IZIMER, M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Philippe CARBONNEL pouvoir à Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS, Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Janine BESSIS, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Bernard OBRIOT pouvoir à M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Admissions en non valeur

Vu la demande de Madame le Trésorier de la Communauté, il est proposé d'admettre en non-valeur divers titres de recettes devenus irrécouvrables, pour un montant total de 12 836,39 €, se décomposant comme suit :

BUDGET PRINCIPAL, pour un montant de 535,09 €

Année 2001 : 1 titre pour 22,85 €
Année 2002 : 3 titres pour 293,00 €
Année 2005 : 1 titre pour 217,00 €
Année 2006 : 2 titres pour 2,05 €
Année 2007 : 1 titre pour 0,19 €

Il s'agit de sommes inférieures au seuil de poursuite pour 2,24 € et non recouvrables à la suite de liquidations judiciaires pour 532,85 €.

BUDGET ANNEXE DE LA D.P.I. ET DES D.A.S.R.I. pour un montant de 11 037,94 €

Année 2001 : 9 titres pour 428,08 €
Année 2002 : 17 titres pour 5 208,00 €
Année 2003 : 9 titres pour 2 046,00 €
Année 2004 : 10 titres pour 2 214,00 €
Année 2005 : 7 titres pour 521,50 €
Année 2006 : 13 titres pour 620,36 €

Il s'agit de factures d'apports de déchets inférieures au seuil de poursuites pour 185,54 €, non recouvrables par suite de mise en liquidations judiciaires pour 10 794,82 € et de titres émis sur un débiteur insolvable pour 57,58 €.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS, pour un montant de 1 263,36 €.

Année 2000 : 1 titre pour 266,57 €
Année 2001 : 1 titre pour 103,79 €
Année 2003 : 1 titre pour 160,00 €
Année 2004 : 1 titre pour 151,00 €
Année 2005 : 2 titres pour 331,00 €
Année 2006 : 2 titres pour 251,00 €

Il s'agit de sommes inférieures au seuil de poursuites pour 31,00 € et de titres émis sur 5 débiteurs insolubles pour 1 232,36 €.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE**

- d'admettre en non-valeur divers titres de recettes devenus irrécouvrables, pour un montant total de 12 836,39 €.

Publié le **- 2 JUIL. 2007**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 3 JUIL. 2007

